



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, 1.12.12006
SEC(2006) 1626

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Direction générale pour l'aide humanitaire - ECHO

Stratégie opérationnelle 2007

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	3
2. Situation générale et perspectives en 2007	4
3. Principes de programmation générale	6
4. Priorités géographiques pour 2007.....	8
4.1 Afrique, Caraïbes et Pacifique	8
4.1.1. Corne de l’Afrique	8
4.1.2. Grand Lacs, Afrique Centrale, Océan Indien.....	10
4.1.3. Afrique Australe.....	11
4.1.4. Afrique de l’Ouest.....	12
4.1.5. Caraïbes et Pacifique.....	14
4.2 Moyen-Orient et pays méditerranéens	14
4.3 Caucase et Asie centrale.....	16
4.4 Asie	17
4.4.1 Asie du sud et du sud-ouest.....	17
4.4.2 Asie du sud-est et de l’est.....	19
4.5 Amérique centrale et du sud.....	20
5. Priorités horizontales.....	20
5.1 Aide alimentaire	20
5.2 Préparation aux catastrophes naturelles et DIPECHO	22
5.3 Financements thématiques et Grant Facility	23
5.4 Visibilité, information et communication	24

1. INTRODUCTION

Au fil des ans, la Commission Européenne s'est affirmée comme l'un des plus importants bailleurs de fonds humanitaires au monde. Par l'intermédiaire de sa Direction Générale de l'Aide Humanitaire (DG ECHO), la Commission Européenne contribue de manière massive à l'aide aux victimes de crises humanitaires. La politique européenne d'aide humanitaire est porteuse des valeurs fondatrices de l'Union Européenne à savoir la solidarité, le respect de la dignité humaine, l'égalité et la tolérance.

La Commission Européenne a pour mandat de sauver et de préserver des vies dans les situations d'urgence et de post-urgence immédiate, que celles-ci soient la conséquence de catastrophes naturelles ou qu'elles soient provoquées par l'homme. La Commission est également soucieuse d'assurer au mieux la transition entre les phases d'urgence humanitaire et de développement et collabore à cette fin étroitement avec les autres services de la Commission concernés et d'autres partenaires internationaux. En outre, la Commission veille au renforcement des mesures de préparation aux catastrophes naturelles et de réduction de la vulnérabilité des populations les plus exposées à ces risques. Ses activités visent également à renforcer la coordination de l'aide apportée par les Etats membres et au niveau mondial où elle supporte plus particulièrement le rôle de coordination des Nations Unies à travers son Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA).

Si l'aide humanitaire européenne est basée sur les valeurs d'humanité et de solidarité, sa mise en œuvre repose sur le respect du droit international, en particulier le Droit humanitaire international, et les principes fondamentaux d'impartialité, de non-discrimination et de neutralité. Conformément à ces principes, la Commission s'attache à aider les personnes les plus vulnérables dans le monde, en adoptant une approche impartiale basée sur les besoins. La Commission Européenne met un accent tout particulier sur l'aide aux victimes des 'crises oubliées' du fait de leur faible médiatisation, du peu d'intérêt politique qu'elles suscitent et de la faible présence des bailleurs de fonds.

Consciente que l'aide humanitaire ne doit pas seulement se baser sur des principes mais qu'elle doit également être fournie en temps opportun, de façon efficace et appropriée, la Commission, à travers la DG ECHO, s'attache à mettre en application 'les principes et bonnes pratiques de l'action humanitaire' tels que définis et adoptés en juin 2003 à Stockholm à l'occasion de la réunion annuelle des Etats membres de 'l'initiative sur les bonnes pratiques en matière d'action humanitaire' (*the Good Humanitarian Donorship initiative*).

Ces dernières années, l'émergence de nouvelles formes de conflictualité et la complexité croissante des crises humanitaires ont entraîné la multiplication des acteurs engagés dans les activités humanitaires parmi lesquels les militaires et les protections civiles. La présence des acteurs humanitaires aux côtés d'autres types d'acteurs dans les situations de crise exige une clarification des rôles respectifs afin d'éviter un impact négatif sur l'espace humanitaire. La Commission et d'autres acteurs humanitaires promeuvent le respect de l'espace humanitaire au sein duquel l'aide peut être délivrée en fonction des besoins, dans le respect du Droit international et des principes humanitaires fondamentaux. Reconnaisant cependant la nécessité du recours aux moyens logistiques militaires, en particulier en cas de catastrophes naturelles majeures, la Commission soutient l'application des lignes directrices d'Oslo de mai 1994 sur l'utilisation des équipements de défense civile et militaires dans les catastrophes

naturelles et des lignes directrices sur l'utilisation de ces équipements dans les crises complexes (MCDA guidelines) de mars 2003.

Dans cet effort, la Commission veillera à la cohérence d'une approche humanitaire européenne basée sur les besoins des victimes, à garantir l'efficacité de l'aide et à assurer la protection de l'espace humanitaire et le respect du Droit humanitaire et des principes fondamentaux.

Ceci doit encore se traduire par la mobilisation de moyens logistiques ainsi que par une meilleure coordination sur le terrain. Les bureaux et les experts de la Commission/ECHO – qui ont été renforcés ces dernières années - joueront un rôle clef dans cette coordination. Les méthodes de mobilisation et de coordination au niveau du siège comme sur le terrain doivent être revues pour répondre à la volonté de l'Union européenne de renforcer sa capacité de réponse, pour faire face à la multitude des acteurs sur le terrain et pour assurer une visibilité positive de l'action européenne. Une coordination renforcée aidera également à trouver des synergies parmi les différents acteurs humanitaires, militaires et de la protection civile. Une relation plus étroite avec les agences de la famille des Nations Unies sur la stratégie- en particulier à travers les financements thématiques- ainsi qu'au niveau opérationnel renforcera encore plus l'efficacité de cette action.

Ayant déjà fait deux fois depuis sa création l'objet d'une évaluation globale, la Commission/ECHO devra également répondre à la troisième évaluation globale, terminée en 2006 et qui se focalise sur la structure de la DG, sur son fonctionnement et sa présence internationale. Bien que les pistes de réflexion soient multiples, il est d'ores et déjà clair que parmi les priorités figurent le renforcement qualitatif des capacités opérationnelles et de coordination des services humanitaires de la Commission, une attention accrue à sa capacité de développer des stratégies sectorielles pour les opérations d'aide humanitaire ainsi que son implication dans des initiatives comme le *Good Humanitarian Donorship*.

2. SITUATION GENERALE ET PERSPECTIVES EN 2007

Alors que l'année 2005 a été marquée par des catastrophes naturelles d'envergure, l'année 2006 a vu la dégradation brutale de plusieurs crises complexes anciennes au Darfour, au Sri Lanka et dans les Territoires Palestiniens notamment. La Commission restera vigilante en 2007 au développement de ces crises qui présentent un caractère chronique.

Un des évènements majeurs de l'année 2006 restera la guerre au **Liban** en juillet et août 2006 faisant 1.187¹ morts et plus de 4.000 blessés sans compter près d'un million de personnes qui ont dû fuir la violence des combats, la destruction presque totale des infrastructures et des habitations, plongeant ainsi dans le dénuement des millions de personnes.

Dans ces cas, comme d'ailleurs quasiment systématiquement au cours des dernières années, la Commission/ECHO a dû avoir recours à la réserve d'urgence de la Commission afin de pouvoir venir en aide à de nouvelles victimes de crises humanitaires (crises nouvelles ou qui se sont fortement détériorées). Ainsi en 2006, la Commission/ECHO a mis en œuvre un budget total supérieur de près de 35% de son budget initial.

¹ Voir OCHA, "Situation Report 35 – Lebanon Response – 28 August 2006"

La majorité des conflits actuels sont des conflits de nature interne mettant aux prises des forces gouvernementales avec des forces rebelles aux motivations diverses principalement locales. Ces conflits de plus en plus complexes échappent souvent à toute tentative de régulation par la communauté internationale. Au cœur de ces conflits, la situation des populations civiles, devenues les cibles privilégiées des combattants, s'est détériorée au mépris du Droit humanitaire international. Les humanitaires eux-mêmes font régulièrement l'objet d'attaques délibérées et paient un tribut, en particulier au Sri Lanka, au Darfour et en Afghanistan, de plus en plus lourd.

Sur le plan des **catastrophes naturelles**, l'année 2006 a principalement été marquée par des phénomènes climatiques d'une grande ampleur allongeant ainsi la liste des pays en crise. Plusieurs régions du globe sont frappées par une sécheresse chronique provoquant une insécurité alimentaire pour les populations. C'est le cas entre autres de la Corne de l'Afrique, de l'Afrique australe, de certains pays d'Afrique centrale et de l'ouest ainsi que de plusieurs pays en Amérique latine et en Asie. Une situation nutritionnelle grave guette plusieurs de ces pays dans lesquels de forts taux de malnutrition peuvent être enregistrés. Parallèlement aux sécheresses, de fortes inondations ont affecté en 2006 le Suriname, l'Equateur, la Bolivie, l'Algérie, l'Ethiopie, l'Inde, la Chine ou encore la Corée du Nord notamment. En 2007, la Commission continuera à soulager les conséquences humanitaires des catastrophes naturelles, tout en veillant à la rapidité de sa réponse, cruciale dans ce genre de crises.

En ce qui concerne les **personnes déracinées**, les chiffres du début de l'année 2006 sont porteurs d'espoir. En effet, le nombre de réfugiés a connu une diminution de 12% par rapport au début de l'année 2005² portant à 12,7 millions le nombre de personnes réfugiées, ce qui représente le niveau le plus bas depuis 1980. En-dehors des 4,3 millions de réfugiés palestiniens, l'Iran et le Pakistan restent les pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés, recueillant à eux deux près de 15% des personnes réfugiées dans le monde. L'Afghanistan constitue toujours le principal pays d'origine des réfugiés avec environ 1,9 millions d'Afghans réfugiés même si l'année 2005 a vu une diminution de leur nombre de 21%. Le Burundi, le Libéria et l'Iraq ont également connu une diminution de leur population réfugiée à l'étranger.

Fin décembre 2005, la population des **personnes déplacées** à l'intérieur de leur pays, estimée à près de 23,7 millions³, avait diminué pour la première fois en près de dix ans. Malgré les chiffres encourageants, l'étendue du problème reste très préoccupante. Ainsi, en 2005, parmi la population des déplacés, 14 millions de personnes vivaient dans une situation à haut risque notamment en Birmanie/Myanmar, en Colombie, en République Démocratique du Congo, en Iraq, en Somalie, au Sud-Soudan ou encore en Ouganda.

En 2007, la Commission devra relever plusieurs défis. Malgré l'inévitable contrainte budgétaire, la Commission tâchera de faire face aux crises qui s'amorcent, tout en continuant à garder au cœur de ses préoccupations de nombreuses autres crises qui s'éternisent. La Commission devra également continuer ses efforts pour que l'aide apportée le soit de manière appropriée, efficace et en temps opportun, en œuvrant à une meilleure coordination de l'aide ainsi qu'au renforcement des capacités de réactions aux catastrophes des communautés locales

² UNHCR, "2005 Global Refugee Trends", Geneva, June 2006

<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/statistics/openssl.pdf?tbl=STATISTICS&id=4486ceb12>

³ IDMC (International displacement monitoring center), "Internal Displacement – Global overview of trends and development in 2005", Geneva, March 2006.

et des acteurs humanitaires. La sécurité du personnel humanitaire et l'accès aux populations affectées restent toujours des facteurs cruciaux pour l'efficacité de l'aide internationale.

Il sera également nécessaire de rester attentif aux pays qui émergent juste d'une crise en s'assurant que la transition 'urgence-réhabilitation-développement' (LRRD) soit prise en charge par les acteurs compétents et ce afin d'accompagner le processus de stabilisation, d'encourager le retour en sécurité des populations déplacées et d'éviter une recrudescence de la crise. En 2007 les services compétents respectifs de la Commission feront un effort particulier pour assurer une meilleure articulation entre l'aide humanitaire et au développement. A cet effet, la Commission/ECHO, en consultation avec d'autres DG concernées, a établi une liste provisoire de pays pilotes où l'approche LRRD recevra une attention particulière. Cette liste non-exhaustive inclut le Kenya, le Libéria, la Mauritanie, le Soudan et l'Ouganda.

2007 sera la première année au cours de laquelle l'aide alimentaire humanitaire sera gérée directement par les services humanitaires de la Commission, ce qui implique que des fonds supplémentaires devront être attribués pour répondre aux crises alimentaires. Ce transfert permettra à la Commission de programmer l'aide alimentaire comme une partie intégrante d'une réponse humanitaire offrant l'opportunité de lier l'aide alimentaire plus efficacement aux secteurs connexes tels que la nutrition et le soutien aux moyens de subsistance. La programmation de l'aide alimentaire suivra les mêmes principes que ceux appliqués à d'autres formes d'aide humanitaire, la considération prépondérante restant l'approche basée sur les besoins. Dans ce contexte il sera vital pour la DG ECHO de maintenir un dialogue étroit et continu avec les services de la Commission et d'autres parties concernées qui contrôlent la situation du point de vue de la sécurité alimentaire dans les pays présentant une sécurité alimentaire instable.

Quant à la gestion des crises alimentaires, qui menacent d'être particulièrement graves dans les années à venir, il est important de reconnaître que cette aide alimentaire humanitaire en cas d'urgence, même si elle sauve des vies, ne pourra jamais se substituer à un investissement dans le domaine de la sécurité alimentaire structurelle en faveur des populations menacées. Dans ce cas également, un effort spécial de coordination est nécessaire à la fois à l'intérieur de la Commission et au-delà, afin d'assurer que l'aide d'urgence dans les pays touchés par des famines chroniques et une insécurité alimentaire soit suivie par des programmes de développement à plus long terme.

De même, les services de la Commission responsables pour l'aide au développement veilleront à une plus grande intégration de la dimension relative à la préparation aux catastrophes et à la prévention dans leurs stratégies respectives.

3. PRINCIPES DE PROGRAMMATION GENERALE

La Commission, à travers la DG ECHO, détermine son aide sur la base de l'évaluation des besoins humanitaires des populations touchées par une crise, naturelle ou complexe.

La Commission/ECHO a développé une méthodologie⁴ globale pour le classement des pays tiers en fonction de leur vulnérabilité générale (indice de vulnérabilité-IV) et du fait qu'ils sont

⁴ Voir sur le site http://www.cc.cec/dgintranet/echo/index_en.htm: 'Methodology' sous la rubrique 'Strategic planning tools – Global Needs Assessment and Forgotten Crisis'

l'objet ou non d'une crise humanitaire (indice de crise-IC). L'indice de vulnérabilité (IV) agrège différents indicateurs permettant d'identifier les pays qui risquent de souffrir plus que d'autres sur le plan humanitaire en cas de survenance d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit. L'indice de crise (IC) identifie les pays effectivement en situation de crise humanitaire à la suite d'une catastrophe naturelle, d'un conflit ou suite à la présence de personnes déplacées ou de réfugiés sur leur territoire, et ce durant l'année en cours ou au cours des deux années précédentes. La juxtaposition des deux indices permet ainsi d'identifier les pays potentiellement prioritaires pour une intervention humanitaire. Sur la base de cet exercice, 50 pays ou territoires ont été identifiés, pour la stratégie 2007, comme étant en crise; de ceux-ci 23 font partie des pays identifiés comme les plus vulnérables dont 18 en Afrique subsaharienne. Parmi ceux-ci figurent le Burundi, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Somalie, le Soudan et le Tchad), les autres étant l'Afghanistan, l'Irak, la Tchétchénie, les Territoires Occupés Palestiniens et le Timor Oriental. Ces résultats sont ensuite croisés avec l'évaluation sur le terrain par les experts et les unités géographiques de la Commission/ECHO pour la définition de la stratégie pour les pays et régions concernés.

L'identification des **crises oubliées**, quant à elle, est basée sur la combinaison des éléments suivants : un taux de vulnérabilité élevé tel que reflété par l'indice de vulnérabilité, une couverture médiatique faible voire inexistante, un faible degré d'intérêt de la communauté internationale et des donateurs reflété par le montant de l'aide et une évaluation faite sur le terrain par les unités géographiques et les experts de la Commission/ECHO.

Pour l'exercice 2007, les crises oubliées suivantes ont été identifiées:

- les réfugiés sahraouis en Algérie,
- la Tchétchénie et les républiques voisines affectées par la crise tchétchène,
- le conflit séparatiste au Jammu et Cachemire,
- le Népal avec la persistance de la crise des réfugiés bhoutanais, et l'insurrection maoïste,
- les populations affectées par le conflit en Birmanie/Myanmar, dans le pays lui-même, comme dans les pays voisins,
- les populations affectées par le conflit en Colombie, dans le pays lui-même, comme dans les pays voisins.

A l'exception de la Colombie, ces crises avaient déjà été retenues comme crises oubliées en 2006.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation de ses activités, la Commission/ECHO mettra l'accent en 2007 sur l'évaluation de ses activités sur le terrain au niveau sectoriel. Elle cherchera également à développer les évaluations conjointes avec les Etats membres et les autres bailleurs de fonds.

4. PRIORITES GEOGRAPHIQUES POUR 2007

4.1 Afrique, Caraïbes et Pacifique

4.1.1. Corne de l'Afrique

Ethiopie

En dépit de quelques améliorations en 2006, les perspectives humanitaires générales demeurent moroses, caractérisées par une insécurité alimentaire chronique, des poches de malnutrition persistante, et des flambées épidémiques récurrentes. On constate des déficiences sérieuses dans les prestations en matière de soins de santé, aggravées par un appauvrissement occasionné par la sécheresse et par le déplacement de populations suite aux conflits. Une réponse multisectorielle est indispensable pour atteindre une sécurité alimentaire accrue, réduire le niveau de la malnutrition, augmenter la résistance aux maladies et réduire de manière globale la souffrance humaine. L'aspect LRRD continuera à être assuré par le transfert, là où ce sera possible, des interventions dans le secteur de l'eau au programme 'Water Facility' géré par la DG AIDCO. De plus, là où ce sera possible, tout ce qui concerne l'approche pastorale et le cheptel dans les programmes de la DG ECHO sera mis en œuvre et coordonné à la fois par la Délégation de la CE et d'autres donateurs afin d'assurer la création de synergies.

Erythrée

L'année 2006 a été très tendue et difficile du point de vue politique, économique et social. Le désaccord au sujet de la frontière qui l'oppose à l'Ethiopie depuis six ans ainsi que les conditions climatiques ont engendré un déclin continu dans plusieurs secteurs : les moyens de subsistance, la santé et la sécurité alimentaire, conduisant à un niveau de pauvreté plus élevé. L'Erythrée se classe parmi les pays qui présentent un déficit structurel de nourriture. La stratégie proposée aura pour but de délivrer l'aide humanitaire dans différents secteurs tels que l'eau, la nutrition, la santé, le bétail ainsi que d'assister les personnes déplacées. Après s'être principalement concentré sur le secteur de l'eau au cours des années précédentes, il est envisagé de se focaliser graduellement sur la santé et la nutrition. Les besoins nutritionnels sont considérables, mais la politique actuelle du gouvernement représente un obstacle à la distribution de produits alimentaires par les opérateurs humanitaires. Si la situation s'améliore, cet aspect pourrait être revu, et des interventions non traditionnelles en matière alimentaire (telles que "Travail contre Argent" ou "Travail contre Nourriture" au lieu d'une distribution directe de sacs de produits alimentaires aux bénéficiaires) pourraient être envisagées.

Somalie

L'instabilité permanente et le conflit en cours depuis 1991 continuent de créer des besoins humanitaires pressants, qui sont régulièrement aggravés par des incidents climatiques cycliques, comme les sécheresses et les inondations. En dépit d'améliorations marginales de la situation politique, notamment suite au dialogue renoué entre le gouvernement fédéral transitoire et l'union des tribunaux islamiques, la crise humanitaire continue d'être dramatique et on estime qu'environ la moitié de la population vit dans une pauvreté extrême. La stratégie proposée vise à satisfaire les besoins humanitaires de la population vulnérable avec un accent sur les questions clés que sont la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement. En termes géographiques, l'accent sera mis sur les régions centrales et du

Sud. Si la situation globale, y compris en termes d'accès et de sécurité, le permet, il est prévu de maintenir le même niveau d'aide en 2007. A ce stade, aucune aide alimentaire n'est envisagée.

Soudan

Le conflit qui dure depuis trois ans dans la région du Darfour a conduit à une situation où 3 millions de personnes nécessitent une assistance humanitaire, y compris plus de 2 millions de personnes déplacées et 200.000 réfugiés au Tchad. Depuis la signature de l'accord de paix en mai 2006, la situation s'est encore détériorée : le conflit est devenu de plus en plus fragmenté, avec une insécurité croissante, de nouvelles vagues de déplacement de personnes, ainsi qu'une violation accrue du Droit humanitaire international. D'autre part, l'accord de paix de janvier 2005 qui a mis un terme aux 20 années de guerre civile entre le Nord et le Sud, a donné l'espoir d'une amélioration mais a également ouvert la porte au retour de milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans une région déjà anéantie, créant de ce fait d'autres besoins humanitaires. Une des conséquences de cette situation a été le déclenchement d'une série de flambées épidémiques - fièvre jaune, méningite et choléra - qui ont exigé une réponse humanitaire rapide. La situation humanitaire dans une grande partie du Soudan demeure donc fortement précaire, exigeant un niveau substantiel continu d'engagement pour assister les populations les plus vulnérables par une approche multisectorielle centrée sur les secteurs de l'eau et de l'assainissement, l'aide et la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, la protection des populations civiles ainsi que la sécurité et le transport du personnel humanitaire.

Ouganda

En dépit des espoirs nés d'un récent accord de cessation des hostilités, le Nord de l'Ouganda continue de faire face à des besoins humanitaires de grande ampleur après 20 ans de conflit prolongé entre le gouvernement et le LRA (Lord's Resistance Army). Il y a environ 2 millions de personnes déplacées au Nord de l'Ouganda parmi lesquels 1,5 millions ont bénéficié d'une aide alimentaire et d'autres aides directes, principalement dans plus de 200 camps présentant des conditions en dessous des normes standards où, ni les services minimum, ni une protection appropriée ne sont assurés. Plus de 250.000 réfugiés du Soudan, de la République Démocratique du Congo et du Rwanda d'une part, et des décennies de sous-développement et de pillage de bétail d'autre part donnent une autre dimension au contexte humanitaire. Les conditions climatiques telles que la sécheresse, les maladies des récoltes, les inondations ou les éruptions volcaniques, ajoutent un facteur de risque supplémentaire pour les populations déjà vulnérables. La situation sécuritaire s'est récemment améliorée, permettant un meilleur accès aux personnes déplacées, un meilleur accès aux terres agricoles et conduisant au retour spontané de dizaines de milliers de personnes déplacées. En dépit d'une réponse humanitaire internationale accrue, des besoins importants restent à satisfaire. La stratégie proposée – dans laquelle l'approche LRRD demeure primordiale- tend au soulagement de la souffrance des personnes déplacées, des communautés d'accueil, des personnes qui rentrent chez elles et des réfugiés dans le Nord, par des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de la nutrition, des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, de la fourniture de biens non-alimentaires, de l'éducation, de la protection, de la gestion et la planification des camps, ainsi que par l'intermédiaire du renforcement de la coordination des interventions humanitaires. La sélection de l'Ouganda comme un des pays pilotes pour l'approche LRRD en 2007, mettra vraisemblablement un accent particulier sur les synergies entre la sécurité alimentaire et les interventions dans le domaine des moyens de subsistance entre tous les services de la CE. Ces interventions répondront au processus de retour des personnes déplacées vers leurs terres d'origine.

Kenya

En vue d'une stratégie de sortie ultérieure, les activités de protection et l'aide dans le domaine de la santé humaine (comprenant la nutrition) continuent d'être nécessaires. Cela est dû au fait d'une insécurité continue dans la région et au nombre croissant de nomades se réfugiant dans des centres urbains, créant des besoins supplémentaires dans les domaines de la santé et de la nutrition. Le cycle continu des sécheresses érode graduellement les moyens de subsistance et mène à une augmentation de la vulnérabilité. Les taux de malnutrition dans les provinces du Nord du Kenya laissent présager d'une importante catastrophe humanitaire imminente. Tandis que les effets de la sécheresse ne peuvent pas être inversés, l'aide fournie contribuera à alléger la souffrance humaine. La situation du nombre croissant de réfugiés somaliens sera attentivement suivie. En outre, étant donné le nombre d'agences travaillant actuellement au Kenya et l'orientation générale vers le développement des mécanismes de coordination actuels, le recours au mécanisme de coordination humanitaire d'OCHA devrait être envisagé.

4.1.2. Région des Grands Lacs, Afrique centrale et Océan Indien

Burundi

L'évolution défavorable actuelle de la situation politique pourrait avoir un impact préjudiciable sur les perspectives humanitaires déjà fragiles. La présence de réfugiés en provenance de la République Démocratique du Congo, pour qui la perspective du retour dépend d'un certain nombre de variables complexes, vient aggraver une situation globale précaire. Les circonstances actuelles ne sont pas favorables au rapatriement des réfugiés burundais de Tanzanie. En termes de réponse humanitaire internationale, et particulièrement au niveau des différents instruments communautaires, une approche LRRD représente l'option logique, y compris dans les pays voisins. Néanmoins, il est encore nécessaire de prévoir actuellement des fonds substantiels pour fournir une réponse humanitaire classique, avec un accent particulier sur les secteurs de la santé et de l'eau.

République Démocratique du Congo (RDC)

Il est indiscutable que la RDC est confrontée à une pauvreté criante et à un manque désespéré de services essentiels, néanmoins le besoin de répondre à de nouveaux besoins humanitaires d'urgence s'est réduit considérablement, même si les préoccupations de sécurité restent élevées à l'ordre du jour. Si la stabilité politique pouvait être restaurée, considérant le rétablissement progressif des services du gouvernement central et la présence toujours plus importante de bailleurs de fonds dans le domaine du développement, la réponse humanitaire de la Commission Européenne devrait pouvoir se concentrer sur le rapatriement d'environ 1,5 millions de personnes déplacées et de 350.000 réfugiés, en conformité avec une approche générale orientée vers des activités LRRD. L'Est du pays (l'Iturie, les Kivus et le Katanga), où l'insécurité est la plus problématique et où les mouvements de populations sont les plus significatifs, restera la préoccupation primaire. La stratégie proposée continuera de veiller à ce que les populations aient accès à un ensemble minimum de services de santé et à ce que les personnes déplacées et les personnes rapatriées soient soutenues jusqu'à ce qu'elles retrouvent leurs moyens de subsistance. Cela impliquera un appui par des produits alimentaires et non alimentaires, par des semences et des outils, par des activités dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, par la réadaptation des infrastructures de base et la fourniture de soutien logistique. Les enfants et les femmes continueront à recevoir une attention particulière. La mise à disposition aux organisations humanitaires d'un service aérien de la Commission (ECHO Flight) sera poursuivie.

Tanzanie

Les interventions continueront à répondre aux besoins d'environ 350.000 réfugiés, principalement en provenance du Congo et du Burundi. Mises en œuvre principalement par le HCR, l'UNICEF et la Croix-Rouge, ces interventions visent les soins et l'entretien des réfugiés dans un certain nombre de camps en termes de santé, d'enseignement, de produits non alimentaires et de protection, ainsi que le rapatriement volontaire de ceux qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine. En outre, suivant l'évolution de la situation en République Démocratique du Congo voisine et au Burundi, on ne peut exclure ni une augmentation du nombre de réfugiés ni une augmentation dans la demande de rapatriements organisés. Il est donc souhaitable de prévoir au moins le maintien au même niveau que celui de l'engagement actuel. La situation humanitaire dans le reste du pays, périodiquement confronté aux pénuries alimentaires et à la sécheresse, mérite une étroite surveillance, afin de réagir rapidement si le besoin s'en faisait sentir.

4.1.3. Afrique Australe

La sous-région reste dans son ensemble chroniquement vulnérable à la sécheresse, aux inondations, aux cyclones et aux épidémies, situation aggravée par une incidence élevée du VIH/SIDA. Les pénuries alimentaires sont fréquentes parmi les couches les plus vulnérables de la population. Bien que les récoltes aient généralement été meilleures en 2006 qu'auparavant, particulièrement au Malawi, au Mozambique et en Zambie, l'accès économique aux produits alimentaires reste extrêmement difficile pour beaucoup de personnes. Le PAM estime le nombre de personnes qui feront face à une insécurité alimentaire jusqu'à la récolte de 2007 à 800.000 en Angola, 833.000 au Malawi, 200.000 au Swaziland, avec des poches d'insécurité alimentaire au Mozambique et en Zambie. Bien qu'aucune attribution initiale sur le budget humanitaire ne soit proposée, une surveillance étroite sera assurée afin d'être prêt à réagir rapidement si le besoin s'en faisait sentir. Des interventions spécifiques pourraient être nécessaires pour faire face aux épidémies (principalement le choléra, mais la polio et la rougeole sont également réapparues en 2006), avec une attention particulière donnée à l'Angola, dont la faiblesse des structures de santé limite la capacité de faire face.

Zimbabwe

Les besoins des groupes de populations vulnérables au Zimbabwe, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays, continueront à être couverts. Outre le déclin économique dramatique au cours de ces dernières années, le VIH/SIDA reste un facteur important contribuant à une vulnérabilité et à une insécurité alimentaire accrues. Les interventions soutiendront les besoins identifiés dans les secteurs de l'eau et l'assainissement, la santé, la prévention du VIH/SIDA, les produits non-alimentaires et la sécurité alimentaire d'urgence, ainsi qu'une aide alimentaire. En raison des attributions pluriannuelles de la ligne budgétaire pour la sécurité alimentaire et de la mise en œuvre de la "Water Facility" de la CE, le soutien des services humanitaires de la Commission dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'eau et de l'assainissement sera graduellement réduit, bien que la coordination de ces secteurs sera encore assurée par les agences des NU. Malgré une amélioration significative de sa récolte de maïs en 2006, le Zimbabwe est encore confronté à un déficit de céréales. La Commission/ECHO continuera à soutenir les distributions de l'aide alimentaire, se concentrant sur les segments les plus vulnérables de la population. Au cours des dernières années, le Zimbabwe a reçu d'importantes contributions sous forme d'aide alimentaire, principalement par l'intermédiaire du PAM et d'ONG, financées par la ligne budgétaire "aide

alimentaire et sécurité alimentaire" gérée par la DG AIDCO. En raison du contexte spécifique, la Délégation de la CE a lancé "une évaluation de l'impact des programmes d'aide alimentaire au Zimbabwe", à laquelle la DG ECHO a été invitée à participer, et dont les résultats et recommandations, qui devraient être disponibles au début de l'année 2007, seront pris en considération lorsqu'une décision sera prise quant aux futurs financements par ECHO de l'aide alimentaire au Zimbabwe.

Océan Indien (Comores, Madagascar)

Une surveillance étroite de la situation humanitaire aux Comores, qui reste vulnérable aux activités volcaniques et qui dépend entièrement de la pluie pour son approvisionnement en eau, sera assurée, bien qu'aucune attribution initiale spécifique ne soit proposée.

Un contrôle étroit de l'inquiétante situation alimentaire à Madagascar continuera d'être assuré, notamment en raison de la malnutrition persistante.

4.1.4. Afrique de l'Ouest

Tchad

Le pays accueille dans le Sud environ 45.000 réfugiés venant de la République Centrafricaine et quelques 200.000 réfugiés du Soudan à l'est, où les conditions de sécurité se sont détériorées au cours de l'année 2006, entraînant également des risques importants pour les opérateurs humanitaires. La stratégie proposée vise à maintenir un niveau substantiel d'aide humanitaire, par une assistance aux réfugiés, aux déplacés, et aux populations locales les plus vulnérables. La protection, la santé et la nutrition, les produits alimentaires, l'eau et l'assainissement, la fourniture de produits non alimentaires, ainsi que l'enseignement primaire, la coordination, l'information et la logistique, y compris les transports aériens humanitaires, seront les secteurs prioritaires. Une attention particulière sera prêtée aux régions les plus vulnérables du Tchad oriental.

Libéria

Malgré les améliorations survenues depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en janvier 2006, le Libéria reste un État fragile pour deux raisons principales : le gouvernement a une capacité limitée pour assurer la relève de l'assistance internationale dans le domaine des services de base, et la sécurité dépend toujours de la présence de 15.000 troupes UNMIL. Le retour de 314.000 personnes déplacées basées dans des camps a été achevé en avril 2006 et l'attention sera portée au traitement des cas restants et à la fermeture correcte des camps. Selon le HCR, à la mi-septembre 2006, 140.793 réfugiés libériens étaient encore enregistrés dans les différents pays d'asile. La finalisation de leur rapatriement est prévue pour fin 2007, et à ce moment, des solutions durables devront être trouvées pour les cas résiduels. Bien qu'on s'attende à ce qu'en 2007 la nécessité de fournir une aide humanitaire à grande échelle soit réduite étant donné que l'aide à plus long terme devient plus facilement disponible, le même niveau d'intervention humanitaire de la CE sera nécessaire dans le secteur de la santé, tandis qu'un retrait progressif est envisagé dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, des moyens de subsistance et du rapatriement. En 2007, le soutien au service aérien humanitaire du PAM continuera pour le Libéria.

Côte d'Ivoire

Après les désordres sérieux de janvier 2006, plus particulièrement à l'ouest du pays, les développements politiques ont été généralement positifs, bien que la situation globale reste fragile. La nationalité, le désarmement et la propriété terrienne restent des questions non résolues qui exposent la population à la vulnérabilité en termes d'impact humanitaire. La crise humanitaire étant terminée, la Commission peut mettre un terme à son assistance humanitaire. Néanmoins, la situation étant toujours fragile, une surveillance attentive sera maintenue.

Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie, Niger)

Des taux élevés de malnutrition globale sévère (GAM) de plus de 15% et par conséquent une mortalité infantile extrêmement élevée continuent à affecter les pays du Sahel tels que le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Des services de santé de pauvre qualité, un accès limité à l'eau et à l'assainissement, des taux faibles d'alphabétisation, une croissance démographique excessive et un environnement qui se dégrade rapidement conduisent à une situation dans laquelle un grand pourcentage (30%) de la population présente en permanence un statut à haut risque. L'accès économique à la nourriture reste un défi important. La sécheresse ou les locustes peuvent aggraver cette situation, comme en 2004/5. Les mécanismes d'adaptation des populations ont été largement épuisés par l'enchaînement récent de chocs mettant les plus vulnérables dans une situation très fragile, au bord de la survie.

L'ampleur des souffrances et des décès survenus lors de la crise de 2005 a pris la communauté internationale par surprise. Une meilleure compréhension des causes de vulnérabilité de la population et des dynamiques nationales et régionales est nécessaire pour apporter une réponse. Un meilleur accès aux soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans, un contrôle précoce renforcé du statut nutritionnel de la population et une compréhension plus nette de l'accessibilité de la nourriture sont vus comme des éléments fondamentaux à une réponse humanitaire.

La stratégie proposée de la Commission au Sahel est basée sur trois piliers : (i) la préparation/l'analyse des données, (ii) la réponse et (iii) le plaidoyer. La compréhension (i) de l'ampleur humanitaire de la crise ainsi que la mise en place/l'amélioration d'un système de préparation seront une priorité. Les activités de réponse (ii) comprendront des programmes nutritionnels et un meilleur accès aux soins de santé de base pour les enfants les plus vulnérables, les mères qui allaitent et les femmes enceintes. Une assistance à la réhabilitation à court terme des mécanismes d'adaptation et des moyens de subsistance des familles aidera à réduire le risque de malnutrition pour les enfants. Le plaidoyer (iii) visera à atteindre un niveau d'intérêt plus élevé à la dimension humanitaire du problème parmi les principales parties concernées au sein du gouvernement et parmi les donateurs et à stimuler la mise en œuvre effective de politiques et de programmes d'aide adoptant une approche plus intégrée de la vulnérabilité au Sahel.

La stratégie de sortie pour l'aide humanitaire au Sahel se fera par une articulation plus efficace des instruments d'aide. Un objectif important est l'introduction à l'ordre du jour du développement - y compris au niveau régional - de la sécurité alimentaire et du développement rural, avec un renforcement de l'accent sur le secteur de la santé.

4.1.5. Caraïbes et Pacifique

La surveillance de 22 pays des Caraïbes et de 15 pays dans le Pacifique sera maintenue, répondant lorsque nécessaire par des opérations de secours. Une évaluation pourrait montrer des besoins à court terme dans le domaine de la sécurité alimentaire en Haïti. L'assistance en cas de catastrophe sera décidée en fonction des besoins créés par les catastrophes naturelles récurrentes, notamment les ouragans et les inondations dans la région des Caraïbes.

4.2 Le Moyen-Orient et les pays méditerranéens

Cisjordanie et Bande de Gaza

La situation humanitaire en **Cisjordanie et dans la Bande de Gaza** s'est détériorée rapidement en 2006 en raison de la crise budgétaire à laquelle doit faire face l'autorité palestinienne suite à la victoire du Hamas aux élections du Conseil Législatif de Palestine (PLC), aux restrictions israéliennes accrues en termes de sécurité et d'accès, et à une reprise des opérations militaires israéliennes. La violence israélo-palestinienne continue avec un nombre de victimes croissant des deux côtés, particulièrement du côté palestinien. Le non-paiement des salaires et la pénurie de biens essentiels mine la fourniture des services clés qui profitent à la majeure partie de la population palestinienne (l'autorité palestinienne gère 62% des cliniques de soins de santé de base, la majorité des hôpitaux, 75% des écoles primaires et secondaires et fournit les services sociaux à 45.000 familles vivant dans une pauvreté chronique).

Les perspectives humanitaires pour la Cisjordanie et la Bande de Gaza pour 2007 sont extrêmement moroses et pourraient même s'aggraver encore si la situation politique demeure inchangée. La violence et l'enfermement nuisent non seulement à l'agriculture, mais contribuent également à une nouvelle réduction du pouvoir d'achat de la population, aggravant la dépendance envers l'aide alimentaire et l'appui au revenu des ménages. L'insécurité alimentaire augmente étant donné que les ménages ont épuisé tous leurs mécanismes d'adaptation. Une chute du PIB de 27% supplémentaires est prévue à la fin de 2006 et la pauvreté absolue, qui touche déjà 70% des ménages en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, devrait encore augmenter. En même temps, l'aide institutionnelle et au développement, y compris l'aide internationale à l'Autorité Palestinienne, a été suspendue suite à la victoire du Hamas. Bien qu'un mécanisme international temporaire ait été établi sous les auspices de la Commission pour acheminer le financement direct des bailleurs de fonds vers certains groupes de Palestiniens (tels que les employés de l'Autorité Palestinienne recevant un plus faible salaire), en l'absence de programmes de développement et d'assistance budgétaire, la réponse humanitaire devra être maintenue à un niveau élevé tout au long de l'année 2007. Ce faisant, les services humanitaires de la Commission entendent continuer à viser les populations les plus vulnérables en soutenant les secteurs suivants: les produits alimentaires, la santé, l'eau et l'assainissement, l'emploi d'urgence, l'aide psychosociale, la protection et la coordination.

Liban, Jordanie et Syrie

Le conflit d'un mois (du 12 juillet au 14 août 2006) entre Israël et le Hezbollah a abouti au décès de plus de 1.100 personnes auxquelles s'ajoutent 4.055 blessés, au déplacement de plus de 900.000 personnes au **Liban**, et à des dégâts très importants aux maisons et à l'infrastructure civile. Le processus de reconstruction, bien que déjà en cours, prendra un certain temps. La réponse de la Commission à la crise humanitaire a été rapide et

substantielle. Les opérations continueront à répondre aux besoins humanitaires restants de la population touchée dans les secteurs suivants: l'enlèvement des mines et munitions non explosées, les abris, l'eau et l'assainissement, les besoins de santé d'urgence, les besoins alimentaires spécifiques, et les activités génératrices de revenus.

Le Liban, la Jordanie et la Syrie abritent collectivement environ 2.675.000 réfugiés palestiniens. Ceux de Jordanie (1.800.000) et de Syrie (430.000) sont bien intégrés dans la société. En Jordanie, 16% d'entre eux vivent dans 10 camps officiels. En Syrie, 27% d'entre eux vivent dans 10 camps officiels. Au Liban (445.000), où ils sont discriminés, 53% d'entre eux vivent dans de mauvaises conditions dans 12 camps officiels et dans un certain nombre de communautés non officielles. Le gouvernement libanais a déclaré son intention de réduire les restrictions juridiques actuellement en place pour l'accès à plus de 70 professions. Néanmoins, il est peu probable que de telles mesures, même si elles sont mises en œuvre, aboutissent à des améliorations substantielles à court terme. Les opérations humanitaires envisagées en 2007 se concentreront sur le Liban et viseront les secteurs suivants: la réhabilitation des abris; la santé; l'eau et l'assainissement; les propositions d'emplois; l'aide aux groupes vulnérables (enfants, personnes âgées et handicapées). En Jordanie et en Syrie, la réhabilitation des abris, particulièrement dans les camps, sera envisagée dans les cas où l'état de ces derniers représente un danger pour la vie des occupants.

Une escalade dans la violence en **Irak** au cours des sept derniers mois a résulté en une augmentation substantielle des mouvements de population vers la Syrie, le Liban, la Jordanie ainsi que vers la Turquie et l'Égypte. La Commission/ECHO continuera à suivre attentivement la situation humanitaire de ces réfugiés et, s'il y a lieu, à apporter une réponse aux besoins humanitaires non couverts qui se feraient sentir.

Yémen

Une évaluation des opérations humanitaires financées par la Commission au **Yémen** a conclu que la situation pour les groupes les plus vulnérables reste très difficile et qu'il n'y a aucun signe d'amélioration rapide, spécifiquement dans les zones rurales. Néanmoins, vu que le contexte yéménite doit être considéré comme relevant plus de la réhabilitation et du développement, les instruments de développement sont plus appropriés pour répondre aux besoins structurels du pays. Sur la base des résultats d'une évaluation externe effectuée en 2006, la Commission/ECHO révisé actuellement sa stratégie pour assurer la mise en place d'un processus LRRD adéquat en vue de son désengagement progressif en 2007.

Réfugiés sahraouis

Les **réfugiés sahraouis** qui vivent depuis 1975 dans des camps dans la région désertique de Tindouf en Algérie sont victimes d'une des crises humanitaires les plus anciennes et largement oubliée. Ils restent entièrement tributaires de l'aide humanitaire pour couvrir la quasi-entièreté de leurs besoins de base. En 2007, l'aide humanitaire de la Commission devra donc continuer de couvrir pratiquement tous les secteurs et notamment celui de l'alimentaire. Un effort particulier sera fait pour améliorer qualitativement l'aide apportée sur base d'analyses et d'évaluations sectorielles, notamment dans les secteurs de l'eau, de la nutrition et de la santé. Par ailleurs, le dialogue avec les partenaires de la Commission et avec les Autorités sahraouies sera poursuivi afin d'améliorer la qualité, le ciblage, la mise en œuvre et le suivi des projets.

4.3 Caucase et Asie centrale

Tchéchénie

La situation en **Tchéchénie** a évolué de façon visible en 2006 vers une certaine stabilisation en matière de sécurité. Le conflit a laissé place à des opérations militaires plus ciblées et géographiquement limitées. Toutefois, même si la sécurité s'est améliorée de façon significative en Tchéchénie, elle s'est détériorée dans le reste du Nord-Caucase.

2006 a également été une année charnière dans la mesure où, après des années d'inaction, les travaux de reconstruction ont commencé dans le centre de Grozny et dans le reste de la république, donnant des résultats tangibles. De façon générale, malgré l'étendue des destructions et donc des besoins humanitaires qui demeurent très importants dans certains secteurs, la situation socio-économique générale s'est améliorée. Dès la fin 2005, la Commission avait commencé à réorienter ses interventions pour tenir compte de l'évolution des besoins. Ces orientations stratégiques seront maintenues et renforcées en 2007, année au cours de laquelle la Commission/ECHO entend mettre fin à ses programmes dans les domaines de l'aide alimentaire et de la distribution d'eau à Grozny et réduire de façon significative sa présence dans le secteur de l'éducation primaire. En fonction de l'implication des autorités, les programmes médicaux devraient également pouvoir être réduits et l'accent continuera à être mis sur les structures de santé primaire dans les zones rurales ainsi que sur la santé materno-infantile, dont le niveau reste préoccupant du fait de l'état de destruction des structures de santé et des conditions de vie de la population.

Parallèlement à ces réductions et dans une perspective de désengagement de certaines activités, la Commission/ ECHO se concentrera sur les secteurs où les besoins sont désormais les plus urgents: réhabilitation des logements détruits par la guerre, sécurité alimentaire et activités génératrices de revenus, protection et programmes psychosociaux.

Ingouchie et Daghestan

Outre la Tchéchénie, les services humanitaires de la Commission continueront d'apporter l'aide nécessaire aux personnes déplacées les plus vulnérables dans les républiques voisines d'**Ingouchie** et du **Daghestan**. Cependant, les programmes diminueront en Ingouchie; l'accent continuera à être mis sur le transfert des responsabilités aux autorités locales, notamment pour les programmes éducatifs et dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Cette stratégie, qui présuppose que l'accès à la Tchéchénie continue à être autorisé pour les organisations humanitaires, sera menée en parallèle avec un premier programme de réhabilitation pour le Nord-Caucase dans le cadre du programme TACIS de coopération avec les pays de la CEI destiné à amorcer un processus de transition vers des actions à plus long terme.

Géorgie

En **Géorgie**, les services humanitaires de la Commission transfèrent graduellement leurs activités à d'autres services de la Commission. Ce sera le cas pour les programmes à l'ouest de la Géorgie. La situation reste particulière en Abkhazie, en raison de retards dans la mise en œuvre des programmes de réhabilitation et de la présence de besoins purement humanitaires dans des zones restées inaccessibles jusqu'à présent en raison de l'insécurité. Là, la Commission/ECHO poursuivra son assistance et financera la réhabilitation de base de

logements pour les personnes déplacées qui sont rentrées, ainsi que des activités de sécurité alimentaire.

Azerbaïdjan

En **Azerbaïdjan**, la Commission/ECHO poursuivra son action amorcée en 2006 pour venir en aide aux 2.500 réfugiés tchétones qui ne reçoivent pas le statut de réfugiés et vivent dans des conditions très précaires, avec des problèmes de protection aigus.

Tadjikistan

Au **Tadjikistan**, la Commission/ECHO achèvera en 2007 son plan de retrait initié en 2003. La transition vers les programmes de développement se poursuit avec succès puisque les secteurs dans lesquels la Commission/ECHO était intervenue sont repris progressivement par des interventions dans le cadre d'autres programmes, notamment TACIS. La Commission maintiendra cependant une vigilance en Asie centrale, zone d'instabilité chronique, et prolongera sa présence dans la région à travers le programme DIPECHO.

4.4 Asie

4.4.1 Asie du sud

Afghanistan

Depuis la chute des Talibans en 2002, plus de 4 millions de réfugiés (environ 20% de la population) sont retournés en **Afghanistan**, dans un pays démoli par 23 ans de guerre civile. Des niveaux élevés de besoins et de vulnérabilité demeurent dans beaucoup de secteurs, la situation étant aggravée par les risques climatiques tels que les sécheresses et les inondations. Dans le sud des progrès continuent à être troublés par un conflit en cours entre toute une série de forces locales et les forces militaires gouvernementale et internationale. Davantage de réfugiés et de personnes déplacées devraient retourner en 2007, dont un grand nombre présenteront des niveaux de vulnérabilité élevés.

L'aide humanitaire de la Commission vise à satisfaire les besoins notamment dans les domaines des abris, de l'eau et de l'assainissement, et de la protection. Un accent sera mis sur les régions aussi bien rurales qu'urbaines présentant un taux élevé de personnes rapatriées et qui ne sont pas couvertes par l'aide à la réhabilitation et au développement, et plus particulièrement dans les régions peu développées de l'Afghanistan du sud, région d'origine de la plupart des réfugiés restants. En 2007, l'intervention principale de la Commission/ECHO consistera au maintien de son engagement auprès du HCR pour ses programmes de retour et d'aide aux réfugiés d'**Afghanistan, du Pakistan et d'Iran**, dont la fin est prévue pour 2009. En vue d'un éventuel retrait, les interventions se maintiendront à un niveau légèrement inférieur à celui des deux années précédentes, bien que l'aide alimentaire d'urgence puisse être également exigée pour répondre à des besoins spécifiques si la sécheresse dans certaines parties du pays continue à s'aggraver.

Sri Lanka

Depuis le milieu de l'année 2006, la reprise de la guerre civile au Sri Lanka a déjà causé le déplacement de 240.000 personnes et les NU estiment que ce nombre pourrait s'élever à 900.000 personnes si la guerre continue à évoluer selon les tendances actuelles. Le pays essaye toujours de trouver des solutions durables pour les 350.000 personnes déplacées par le

conflit précédent et a été incapable de faire face à cette nouvelle crise humanitaire. Les personnes déplacées sont donc entièrement dépendantes de la communauté humanitaire.

Le CICR et les NU ont tous deux lancé des appels de réponse d'urgence (respectivement de 20 millions EUR et de 30 millions EUR) pour la période allant jusqu'à fin 2006 et de nouveaux appels sont attendus pour 2007. La Commission, en tant que principal bailleur de fonds humanitaire dans le nord-est du Sri Lanka, continuera à soutenir à la fois les personnes nouvellement déplacées et celles qui l'avaient été auparavant. La Commission pourrait également être obligée d'intervenir au Tamil Nadu, en Inde, où la population de réfugiés Sri lankais est maintenant de 80.000 personnes (avec une augmentation de 14.000 personnes cette année). Etant donnée la hausse du nombre de personnes déplacées, le budget humanitaire au Sri Lanka sera plus substantiel qu'en 2006. En outre, il convient de noter que les efforts de reconstruction après le tsunami ont rencontré des difficultés considérables, ce qui implique que les populations touchées par le tsunami pourraient encore présenter d'importants besoins humanitaires au terme des programmes humanitaires existants prévu pour la mi-2007.

Népal

Le **Népal** est le théâtre de deux crises humanitaires, qui ont connu une fortune diverse en 2006. Le mouvement populaire d'avril 2006 a permis la réinstallation d'un système démocratique et un cessez-le-feu entre les nouvelles autorités et l'insurrection maoïste. Ce répit a entraîné une diminution de la violence et l'annonce du dégel de l'aide internationale au développement. Cependant la situation reste fragile et n'a pas empêché les régions de l'Ouest de connaître une grave crise alimentaire. En dépit des difficultés pour les acteurs humanitaires d'accéder à ces zones rurales en raison d'obstacles bureaucratiques et de l'ingérence de plus en plus importante de la rébellion, les services humanitaires de la Commission poursuivront leur aide dans les domaines de la protection, de l'accès à l'eau et de l'assainissement, tout en initiant un transfert de ses opérations dans le domaine de la sécurité alimentaire et du handicap vers les instruments de réhabilitation et développement (LRRD).

Par ailleurs, la Commission/ECHO poursuivra (en la réduisant légèrement) sa contribution à la fourniture d'aide alimentaire aux 107.000 réfugiés bhoutanais entassés dans les camps à la frontière avec l'Inde, et pour lesquels aucune solution n'est encore en vue. La Commission continuera de coopérer activement avec d'autres donateurs en vue d'encourager les autorités à trouver une solution à cette crise.

Inde

En **Inde**, la crise affectant les populations victimes du conflit séparatiste au **Jammu et Cachemire** est une crise oubliée. Protection et soutien psychologique seront les principales composantes de l'aide apportée par la Commission.

Bangladesh

Au **Bangladesh**, la Commission/ECHO considérera des interventions en faveur des populations victimes des inondations liées à la mousson ou d'autres catastrophes naturelles majeures dans les situations où les capacités des réponses nationales apparaissent insuffisantes et pourrait intervenir si les circonstances le permettent.

Iraq

Enfin, dans certaines régions d'Iraq, la situation humanitaire s'est détériorée au cours de l'année précédente, avec un chiffre avancé de 400.000 nouvelles personnes déplacées qui sont venues s'ajouter au 1,2 million de personnes déplacées précédemment. La DG ECHO suivra la situation attentivement.

4.4.2 Asie du sud-est et de l'est

Birmanie/Myanmar

L'intervention principale dans cette région se fera sans doute en **Birmanie/Myanmar**, qui est la crise oubliée en Asie dans laquelle la Commission s'investit le plus et maintiendra son intervention, notamment en faveur des 530.000 personnes déplacées. La Commission/ECHO continuera ses opérations même si les autorités de Birmanie/Myanmar continuent d'imposer des restrictions importantes aux organisations humanitaires et si de grandes parties du pays restent inaccessibles, en particulier dans les zones frontalières avec la Thaïlande et la Chine où sont concentrées la plupart des minorités ethniques très vulnérables. Les activités en Birmanie/Myanmar se focaliseront sur l'eau et l'assainissement et la protection. La Commission/ECHO devrait se désengager des secteurs de la santé primaire, de la nutrition et de l'aide alimentaire qui seront progressivement pris en charge par d'autres instruments communautaires dans le cadre de la transition vers des activités à plus long terme. Les 155.000 réfugiés birmans vivant dans les camps frontaliers en **Thaïlande** continueront à bénéficier de l'aide alimentaire et de l'assistance médicale, les départs vers des pays tiers de quelques milliers d'entre eux devant être compensés par l'accroissement naturel dans les camps et l'arrivée de nouveaux réfugiés chassés de Birmanie/Myanmar.

Indonésie

En **Indonésie**, les services humanitaires de la Commission se désengagent progressivement. Les programmes humanitaires, qui couvrent les conséquences du Tsunami de décembre 2004 et du tremblement de terre de Yogyakarta en mai 2006, sont suivis par deux fonds multi-bailleurs de reconstruction qui sont tous deux partiellement financés par la CE. La Commission se tiendra prête à intervenir en cas de nécessité dans ce pays régulièrement frappé par des catastrophes naturelles.

Timor Oriental

Au **Timor Oriental**, la Commission/ECHO continuera à soutenir les populations déplacées par la crise politique et sécuritaire de 2006 et à favoriser leur retour. Les interventions viseront également à réduire la prévalence de la malnutrition aiguë aggravée par la crise, en coordination avec d'autres actions prévues par la Commission, afin d'assurer le lien LRRD.

Corée du Nord

En **Corée du Nord**, la Commission/ECHO se retire progressivement, étant donné la stabilité relative de la situation humanitaire, et ne prévoit aucune nouvelle intervention en 2007. Cependant, le risque d'une résurgence de la famine en cas d'absence de progrès dans la résolution des problèmes politiques et d'une ouverture économique du pays signifie que l'éventualité de nouvelles interventions ne peut être exclue.

Cambodge, Laos, Philippines

Au **Cambodge**, au **Laos** et aux **Philippines** la Commission/ECHO est dans la dernière phase du processus de sortie. Pour ces pays ainsi que pour le **Vietnam**, la Commission interviendra en cas de catastrophes naturelles majeures si la capacité de réponse locale se montre insuffisante.

4.5 Amérique centrale et du sud

Colombie et pays voisins affectés

En Amérique latine, la **Colombie** restera l'intervention de loin la plus importante pour les services humanitaires de la Commission. Le conflit interne dans le pays a eu tendance à s'aggraver depuis juin 2006. Les perspectives de négociations de paix entre le gouvernement et le principal groupe de guérilla (les FARC) sont très limitées et les effets du processus de démobilisation des groupes paramilitaires ne sont pas éclatants. Chaque année plus de 200.000 personnes nouvellement déplacées à travers tout le pays ainsi que des populations locales peu disposées à quitter les zones rurales touchées par le conflit se trouvent isolées et confinées dans leurs villages par les groupes armés. Le flux de personnes vers l'Équateur, le Venezuela et le Panama augmente et selon le HCR il y aurait environ 500.000 personnes dans une situation préoccupante dans ces trois pays. Par conséquent, le niveau d'aide nécessaire sera semblable à celui de 2006.

En Colombie, l'aide visera les personnes nouvellement déplacées pour une période allant jusqu'à 12 mois, avec une aide d'urgence au cours des trois premiers mois suivant leur déplacement. Elle sera concentrée sur les secteurs où il y a peu ou pas d'intervention gouvernementale, particulièrement dans des zones rurales éloignées. La Commission/ECHO fournira des fonds pour la réhabilitation immédiate afin d'aider les personnes nouvellement déplacées à regagner un niveau minimal d'autosuffisance. Une aide sera également fournie aux populations isolées ou confinées par les groupes armés afin de leur assurer un accès aux services de base. En Équateur, au Venezuela et au Panama, la Commission, à travers la DG ECHO, soutiendra le HCR et d'autres partenaires dans la fourniture d'une aide aux réfugiés et aux personnes qui sont dans une situation préoccupante avec un effort particulier pour toucher les personnes qualifiées d'"invisibles". Enfin, tant en Colombie que dans les pays voisins, la Commission entend contribuer au renforcement du cadre global de protection pour les réfugiés et les personnes déplacées, tout en finançant des actions visant à augmenter la protection des populations touchées par le conflit au niveau local.

5. PRIORITES HORIZONTALES

5.1 L'Aide Alimentaire

En conformité avec la communication de la Commission (COM(2004)101) qui a établi le principe d'un instrument unique par domaine politique dans le but d'améliorer l'efficacité de l'action communautaire et avec la communication de la Commission (COM(2004)487) relative aux perspectives financières pour 2007-2013, il a été décidé que la responsabilité de la gestion de la partie humanitaire de l'aide alimentaire serait transférée de la DG AIDCO à la DG ECHO. En conséquence, une nouvelle ligne budgétaire⁵ a été créée pour couvrir la partie

⁵ Cette ligne budgétaire BL 23 02 02 a été créée sous le titre 23 Aide Humanitaire

humanitaire avec une allocation de 217,8 millions EUR pour le budget 2007. Les aspects non-humanitaires de l'aide alimentaire continueront à être mis en œuvre par la DG AIDCO au moyen de ses instruments géographiques et du Programme Thématique de Sécurité Alimentaire (FSTP).

Le transfert de la gestion de l'instrument de l'aide alimentaire humanitaire à la DG ECHO à partir de janvier 2007 aura des conséquences importantes pour la DG ECHO, à savoir:

a) la nécessité de programmer efficacement et de gérer les fonds additionnels alloués à l'aide alimentaire humanitaire;

b) la nécessité d'une meilleure coordination avec les services de développement de la Commission pour garantir que la sécurité alimentaire soit intégrée dans la programmation de la coopération au développement, notamment dans les pays où les services humanitaires de la Commission envisagent de se retirer progressivement (LRRD). Etant donné que le nouveau Programme Thématique de Sécurité Alimentaire (FSTP) répondra à l'insécurité alimentaire dans les situations exceptionnelles, telles que les pays en transition et les états fragiles, une harmonisation et une coordination étroite entre l'aide humanitaire, le FSTP et les instruments géographiques devra être assurée. Dans les situations de crises prolongées, d'après-crise et de transition, les projets d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire à court terme de la DG ECHO devront être articulés avec les stratégies de sécurité alimentaire à plus long terme, en accordant une attention particulière aux aspects LRRD liant les différents instruments de financement de la CE, notamment quand ces instruments sont utilisés en parallèle;

c) la nécessité d'avoir une plus grande transparence dans la programmation de l'aide alimentaire (en termes de pays et de modalités), dans sa relation avec l'aspect nutritionnel (puisque celui-ci restera en 2007 un instrument distinct de la réponse humanitaire), dans son lien à la résilience, en termes de moyens de subsistance dans un contexte de stress climatique et/ou économique, et, finalement, dans les différentes modalités d'application (en nature, en liquide, etc.);

d) étant la seule source de la Commission pour le financement de l'aide alimentaire humanitaire, la DG ECHO devra coordonner et articuler ses activités à celles d'autres bailleurs de fonds présents dans le domaine de l'aide alimentaire, bilatéralement ou dans les forums internationaux.

La DG ECHO gèrera le budget d'aide alimentaire dans le cadre de son mandat visant à sauver et à préserver les vies durant les urgences et leurs répercussions immédiates. L'attribution de l'aide alimentaire humanitaire sera strictement basée sur les besoins et attribuée conformément aux principes d'impartialité et d'objectivité.

Les questions relatives au développement à long terme de la sécurité alimentaire continueront d'être traitées par les DG RELEX, DEV et AIDCO au moyen de programmes bilatéraux d'aide et par le biais de la nouvelle ligne budgétaire thématique pour la sécurité alimentaire qui entrera en vigueur en 2007.

Ce transfert de la gestion de l'aide alimentaire à la DG ECHO, constitue à la fois un défi et une opportunité en ce sens que l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire à court terme seront maintenant gérés par le même service. Il est dès lors nécessaire de considérer plus systématiquement les besoins relatifs à la réhabilitation agricole/à la sécurité alimentaire à

court terme afin de sortir les populations vulnérables de la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire le plus tôt possible.

2007 sera la première année que la DG ECHO devra gérer entièrement le portefeuille de l'aide alimentaire humanitaire, et sera donc une année de transition. La programmation de l'aide alimentaire prendra également en considération les financements que la Commission a attribués aux crises en cours, si toutefois ces crises requièrent une réponse humanitaire. A ce stade, la DG ECHO s'attend à ce que, comme pour les années précédentes, une grande partie du budget de l'aide alimentaire soit attribué aux crises complexes en cours avec d'importants problèmes de sécurité alimentaire telles que le Soudan, la Tanzanie, le Burundi, l'Afrique de l'Ouest et le Moyen-Orient. Néanmoins, une réserve opérationnelle sera gardée pour permettre une réponse rapide à de nouvelles crises.

5.2 Préparation aux catastrophes naturelles et DIPECHO

Dans plusieurs régions du monde, la Commission, à travers la DG ECHO, soutient des actions de préparation aux catastrophes naturelles. Ces opérations se font soit dans le cadre de programmes spécifiques DIPECHO, soit dans le cadre d'interventions humanitaires traditionnelles comme ce fut le cas en 2006 avec la décision de préparation à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique.

En 2006, la Commission a soutenu des programmes DIPECHO dans les Caraïbes, l'Amérique Latine, l'Asie centrale, du sud et du sud-est. Il est prévu que ces programmes se poursuivent en 2007 sans toutefois qu'un financement sur le budget 2007 soit nécessaire pour tous ces programmes puisque certains continueront leurs activités sur le budget 2006. Ces programmes seront articulés et coordonnés avec ceux mis en œuvre par les programmes de coopération au développement de la Commission (DG DEV et/ou RELEX).

Dans les **Caraïbes**, le **6ème plan d'action DIPECHO** est prévu pour septembre 2007-février 2009, ce qui donne le temps nécessaire pour l'évaluation des opérations actuellement mises en œuvre dans le cadre du 5ème plan d'action et pour une consultation des partenaires. Certaines des priorités envisagées sont de renforcer DIPECHO en Haïti, de consolider la préparation aux catastrophes dans les installations urbaines et d'inclure davantage de pays anglophones des Caraïbes ainsi que de nouveaux pays tels que le Suriname ou la Guyane.

En **Asie centrale**, une évaluation des trois premiers plans d'action DIPECHO s'est tenue à l'été 2006. L'évaluation a noté que les activités mises en œuvre dans la région étaient tout à fait pertinentes et nécessaires et que la réduction du risque et de la vulnérabilité des communautés était justifiée. L'évaluation a également recommandé de poursuivre le programme. Un quatrième plan d'action sera mis en œuvre en 2007-2008 avec le budget 2006 au Tadjikistan, en Ouzbékistan, Kirghizstan, Turkménistan et Kazakhstan.

De nouveaux plans d'action DIPECHO dans le domaine de la préparation aux catastrophes sont envisagés pour **l'Asie du sud-est** (Vietnam, Cambodge, Laos, Timor Leste, Indonésie et Philippines) ainsi qu'en **Amérique centrale** (Guatemala, Honduras, Nicaragua, El Salvador, Costa Rica et Panama). De plus, deux nouveaux plans d'action seront lancés en **Asie du sud** et en **Amérique du sud** suite à l'organisation de réunions de consultation dans chacun des pays de la région concernée.

Pour l'ensemble des programmes DIPECHO, l'accent sera mis sur des projets à petite échelle répondant aux besoins spécifiques des communautés locales dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation des dégâts.

Une attention particulière sera portée aux projets qui permettent un lien avec des activités plus larges de réduction des risques dans le contexte de la mise en œuvre du *Hyogo Framework for Action* décidé à Kobe au Japon en début d'année 2005, et qui sont financées par des bailleurs de fonds du développement

Dans la **Corne de l'Afrique**, la décision régionale portant sur la préparation des populations pastorales du Kenya, de l'Ouganda, d'Ethiopie et de Djibouti aux sécheresses récurrentes sera mise en œuvre tout au long de l'année 2007. Ce programme de préparation à la sécheresse est développé en étroite collaboration avec la DG Développement et la DG AIDCO.

Dans le cadre de son programme DIPECHO la Commission/ECHO continuera de soutenir les **systèmes d'alerte précoce** à un niveau local se concentrant sur les personnes plutôt que sur la technologie. Les partenaires de DIPECHO sont encouragés à inclure cet élément dans leurs propositions soumises pour financement. En outre, la Commission/ECHO restera étroitement associé aux efforts faits au niveau global pour établir des systèmes d'alerte précoce avec un plus large champ d'application tel que le système d'alerte précoce pour les tsunamis dans l'Océan Indien qui a reçu un financement de la Commission/ECHO et qui continuera d'être soutenus par la Commission (DG RELEX) en 2007.

Enfin, la Commission poursuivra et renforcera ses activités de plaidoyer afin de s'assurer que les bailleurs de fonds dans le domaine du développement accordent suffisamment d'importance à la réduction du risque de catastrophe dans les programmes de développement.

5.3 Financements thématiques et "Grant Facility"

Les financements thématiques de la Commission/ECHO, initiés en 2002, visent au renforcement des capacités institutionnelles des organisations des Nations unies et du mouvement de la Croix-Rouge afin de leur permettre de répondre de manière plus efficace et mieux coordonnée aux crises humanitaires.

Comme l'ont montré plusieurs évaluations menées ces dernières années, les premiers résultats obtenus grâce aux financements thématiques sont encourageants. Dans le futur, la Commission continuera ces financements, tout en gardant à l'esprit que ceux-ci ne seront pas reconduits de manière permanente, en fonction des progrès réalisés dans le renforcement des capacités et de l'identification de sources alternatives de financement.

Le renforcement des capacités au sein des Nations unies et du mouvement de la Croix-Rouge assure un réel effet multiplicateur du fait que ces organisations jouent souvent un rôle central dans la mise en œuvre et la coordination des efforts humanitaires au cours d'une crise. Une répartition claire des tâches ainsi que la désignation d'agences comme chefs de file pour des domaines bien spécifiques sont des éléments clé de la réforme de l'aide humanitaire internationale. Cela devrait avoir des effets bénéfiques sur la qualité des opérations menées ainsi que sur les capacités de préparation et de réponse rapide de toute la communauté humanitaire et ce à tous les niveaux, y compris au niveau des pays. Ce sont là, idéalement, quelques effets attendus d'une meilleure coordination, y compris selon l'approche par "*cluster*", qui ne peuvent qu'être bénéfiques pour les populations qui ont le plus besoin d'une assistance humanitaire.

Grâce à ses financements thématiques, la Commission européenne contribuait déjà aux objectifs de l'approche par "*cluster*" bien avant qu'un consensus sur le concept lui-même ne soit atteint au sein de la communauté humanitaire. Vu son engagement politique de soutenir la réforme du système humanitaire, la Commission entend orienter ses financements thématiques en 2007 vers un soutien à une meilleure coordination et à l'approche par "*cluster*". Cela pourrait inclure le renforcement du rôle de certaines agences ou organisations désignées comme chefs de file pour des "*clusters*" bien spécifiques.

De plus, les financements thématiques devront, dans la mesure du possible, être programmés de telle manière qu'ils assurent une certaine prédictibilité et qu'ils correspondent aux contraintes budgétaires des partenaires. Cette approche devrait renforcer la contribution de la Commission au processus actuel de réforme et refléter son engagement aux principes énoncés dans l'initiative sur les bonnes pratiques en matière d'action humanitaire (Good Humanitarian Donorship).

En ce qui concerne les organisations non gouvernementales (ONG), les "*Grant Facilities*" (facilités de subvention) ont été établis par les services humanitaires de la Commission dans les années 90 pour financer le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales partenaires sur les questions les plus pertinentes relatives à l'aide humanitaire. Cela a été fait par un soutien au développement d'études et de matériaux didactiques et à l'organisation de formations ainsi qu'en renforçant la capacité institutionnelle de réseaux humanitaires sans but lucratif européens.

Par son mécanisme des "*Grant Facilities*", la Commission/ECHO a renforcé son dialogue politique avec les ONG et a essayé de répondre aux attentes des partenaires, notamment après le débat sur le 'partenariat de qualité' lancé en 2001 et développé par la suite au cours de conférences annuelles.

En 2007, le mécanisme des "*Grant Facilities*" se concentrera sur les développements dans la sphère humanitaire et leurs implications opérationnelles. Dans cette optique, la Commission/ECHO a identifié deux besoins principaux : tout d'abord, la nécessité de créer des synergies au sein de la société civile à des fins de représentation et de plaidoyer, notamment en ce qui concerne l'espace humanitaire; et ensuite, le besoin de contribuer à l'amélioration des performances du système de réponse international, notamment en répondant aux lacunes identifiées dans le cadre de la réforme humanitaire (particulièrement sur la qualification du personnel). La nécessité d'améliorer la qualité de l'aide humanitaire en renforçant la capacité de gestion et la responsabilité des ONG sera traitée au cas par cas.

5.4 Visibilité, information et communication

L'objectif d'information et de communication de la Commission est de renforcer la compréhension, en Europe et dans les pays tiers, de ce qu'apporte l'aide humanitaire à l'engagement européen pour la solidarité avec ces pays.

La Commission, plus grand bailleur de fonds humanitaire au sein de l'Union, a donc un rôle majeur à jouer dans la communication des valeurs qui sous-tendent l'aide humanitaire européenne.

Au sein de l'UE, l'action humanitaire menée au niveau européen jouit d'un soutien important, mais la majorité des Européens n'a qu'une connaissance limitée du sujet.

La stratégie de communication de la Commission/ECHO pour 2007 sera donc de:

- Maintenir les efforts pour améliorer la visibilité de la Commission en tant qu'acteur humanitaire et communiquer les messages clés aussi largement que possible. Des actions seront mises en œuvre au sein de l'UE et dans les zones où la Commission finance des actions humanitaires (en particulier là où il y a un besoin identifié de renforcer la visibilité de l'UE).
- Viser les jeunes européens. Communiquer efficacement avec les jeunes, public généralement réceptif, peut engendrer des bénéfices à long terme. Les activités de communication visant cette cible seront poursuivies.
- Donner priorité aux activités de grand impact. La priorité sera donnée aux actions ayant un effet multiplicateur significatif, notamment où une couverture médiatique peut être générée.
- Coopérer afin de disséminer des messages européens plus généraux. Un travail de collaboration avec les autres services de la famille Relex, pour promouvoir une "image globale" de la politique extérieure européenne, sera poursuivi et développé.
- Développer le réflexe informatif. La Commission reconnaît que ses messages peuvent être efficacement disséminés en impliquant activement son personnel dans des actions de communication, et continuera d'encourager le "réflexe informatif" parmi son personnel et ses partenaires et à entreprendre des activités qui utilisent leurs capacités de communication.